

*Marsilea quadrifolia*



© MNHN-CBNBP / J. Cordier

© MNHN-CBNBP / J. Cordier

## Description de l'espèce

La Marsilée est une fougère aquatique, généralement submergée, qui s'enracine au fond de l'eau grâce à de longs rhizomes rampants. Ses frondes, constituées de quatre lobes insérés en croix, la font ressembler à un trèfle à quatre feuilles. Elles sont portées par des tiges dont la longueur varie en fonction de la hauteur de la nappe d'eau (de 10 à 80 cm). Les spores sont contenues dans des petits organes insérés un peu au-dessus de la base du "pétiole".

## Biologie

La Marsilée est une plante à éclipses, qui parfois disparaît pour réapparaître ensuite de manière spectaculaire lorsque les conditions écologiques deviennent favorables.

Si la reproduction sexuée nécessite une phase d'inondation (fécondation aquatique), les spores n'apparaissent en général qu'après une période d'émersion. Cependant, la multiplication végétative par rupture des rhizomes et enracinement des fragments, reste fréquente chez cette espèce qui peut, de ce fait, former des populations denses et étendues.

## Répartition régionale et populations

La Marsilée est en régression un peu partout, y compris dans les secteurs où elle paraissait abondante au début du siècle. Sa répartition actuelle en région Centre se limite à quelques rares localités des vals de Loire et de l'Allier, du sud de la Champagne berrichonne, de la Brenne ainsi que de l'Indre-et-Loire.

## Habitats et mesures de gestion favorables

Présentant une écologie stricte, la Marsilée s'installe exclusivement sur des sols pauvres et dénudés temporairement inondés : bras morts des rivières (boires), mares et étangs aux équilibres fragiles.

La préservation de l'espèce implique une gestion traditionnelle des stations qui l'abritent :

- limitation des intrants qui provoquent une eutrophisation et de l'utilisation des herbicides qui peuvent entraîner directement sa disparition,
- maintien du battement du niveau des eaux,
- évitement de l'envasement trop important.

De même, il convient de contrôler la colonisation du milieu par les grandes hélophytes, les joncs, les laïches et scirpes divers qui forment un ombrage trop important et imposent une concurrence trop forte. Les espèces invasives comme les Jussies qui peuvent envahir les stations doivent être éradiquées.